

# SEANCE DU 25 MARS 2009

---

L'an deux mil neuf, le vingt cinq mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le dix neuf mars deux mille neuf, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

## Etaients présents :

Mrs François LETIERCE, Philippe BAUDOUX, Georget LALANDE, Olivier BLANCHARD, Michel FRANCESCHINI, Gilles GORON, André LECOQ, Michel POTEZ, Mmes Sylviane DEVILLE, Bernadette MORIN, Monica NOGAMI-GAULTIER, Francine PONCE.

## Absents Excusés :

Mr Didier DELAITRE (Ayant donné pouvoir à Mr Philippe BAUDOUX),  
Mr Xavier DUPONT (Ayant donné pouvoir à Mr François LETIERCE)

## Secrétaire de séance :

Karine KAUFFER

## **COMPTE RENDU DES PRECEDENTES REUNIONS DE CONSEIL**

-Le Conseil Municipal, approuve le compte rendu de la séance du 26 janvier 2009.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 (COMMUNE)**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2008, présentés sous forme de tableaux Excel :

### FONCTIONNEMENT

*Excédent 2007* + 154 106.56 euros (*Pour mémoire*)

Recettes 2008 + 280 760.44 euros

Dépenses 2008 - 182 979.68 euros

***Excédent 2008* + 251 887.32 euros**

### INVESTISSEMENT

*Excédent 2007* + 58 006.16 euros (*Pour mémoire*)

Recettes 2008 + 22 264.00 euros

Dépenses 2008 - 22 245.30 euros

***Excédent 2008* + 58 024.86 euros**

Le compte administratif est voté avec 13 voix Pour et 1 abstention de Mr Gilles GORON

## **AFFECTATION DES RESULTATS (COMMUNE)**

### FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'affecter au 002 (excédent de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement le montant de 251 887.32 euros.

### INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité d'affecter au 001 (excédent de d'investissement reporté) en recettes d'investissements le montant de 58 024.86 euros.

## **BUDGET PRIMITIF 2009 (COMMUNE)**

Mr le Maire présente le budget primitif 2009, vu avec la commission budget, sous forme de tableaux Excel.

## FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 466 787.53 euros

## INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 1 129 890.96 euros

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif avec 13 voix Pour et 1 Contre de Mr Gilles GORON

## **VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES**

Après discussion, le Conseil Municipal vote sur l'augmentation des quatre taxes, le résultat du vote est :

- Pas d'augmentation (4 voix – Mrs François LETIERCE, Philippe BAUDOUX, Didier DELAITRE (Ayant donné pouvoir à Philippe BAUDOUX), Xavier DUPONT (Ayant donné pouvoir à François LETIERCE))
- Augmentation de 3% (10 voix - Georget LALANDE, Olivier BLANCHARD, Michel FRANCESCHINI, André LECOQ, Michel POTEZ, Gilles GORON, Mmes, Francine PONCE, Bernadette MORIN, Monica NOGAMI-GAULTIER, Sylviane DEVILLE)

A la majorité, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3% des quatre taxes communales, les nouveaux taux sont donc :

- Taxe d'Habitation : 10.61 %
- Taxe Foncière Bâti : 14.85 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 10.61 %
- Taxe Professionnelle : 9.55 %

Le conseil municipal a débattu d'une éventuelle augmentation d'impôt communaux. Une information a été donnée sur une redistribution de la taxe professionnelle au profit de la commune d'Hébécourt en provenance de l'usine Tréfinmétaux située à Sérifontaine. Cette usine a vu ses effectifs fortement diminués et sa fermeture est prévisible à terme. De ce fait l'incidence communal est de 25000€ environ. Pour pallier cette baisse, certains conseillers souhaitent augmenter progressivement les impôts communaux de 3% tous les ans. Cette augmentation représente une charge supplémentaire pour les Hébecourtois de 2400€. Cette augmentation a déjà été voté l'an passé.

## **SUBVENTIONS COMMUNALES**

Les subventions inscrites au compte 6573 du budget primitif 2009 pour un total de 11 126 euros sont réparties comme suit :

• CCAS	8 000 €	• Maire Canton de Gisors	40 €
• Entr'Aide Hébécourt	250 €	• Mutuelle du Trésor	31 €
• ASALF	250 €	• Quêtes Publiques	15 €
• Centre de Formation	100 €	• SPA Beauvais	200 €
• Maire et Elus de l'Eure	240 €	• Fêtes et Animations	2 000 €

## **EMPRUNT COMMUNAL DE 45 000 € (SIEGE)**

Le Maire explique que pour financer les travaux d'enfouissement du réseau électrique sur la Lande Soret deux options s'offrent au Conseil Municipal :

- La 1<sup>ère</sup> consiste à accepter la proposition faite par le SIEGE d'un remboursement sur 15 ans de 30% du cout HT des travaux d'enfouissement électrique.

- La seconde consiste à emprunter auprès d'une banque 20% du cout HT des travaux d'enfouissement électrique pour payer cash la participation de la commune pour ces mêmes travaux d'enfouissements électriques.

Les taux d'intérêts bancaires sont actuellement suffisamment bas pour qu'il ait intérêt à payer cash les 20% de la part communal et emprunter auprès d'une banque.

Fort de cette explication, le Maire soumet au Conseil Municipal la réalisation de cet emprunt. Après quelques échanges, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la réalisation d'un prêt de 45 000 euros, demande au Maire d'obtenir par appel d'offre, le meilleur taux d'intérêt et donne tout pouvoir au Maire pour mettre en place ce financement

## **PAIEMENT COMPTANT SIEGE : TRAVAUX RR 2006 / CODE GF : 1 06 324 1**

Lors de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 mars 2006 concernant des travaux du siège « Bourg TR3 » estimé à 170 000 euros, une erreur de transcription sur le paiement des travaux d'enfouissement du réseau à fait que la commune a opté pour le règlement de la participation financière à 30% du HT remboursable au SIEGE sur 15 annuités sans intérêts.

Le Conseil Municipal souhaite rectifier cette erreur matérielle et demande au SIEGE un règlement au comptant des travaux de « La Vallée » désignés « Bourg TR3 » à hauteur de 20% du HT soit 29 352.51 euros payable au comptant.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 (C.C.A.)**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2008, présentés sous forme de tableaux Excel :

#### **FONCTIONNEMENT**

<i>Excédent 2007</i>	<i>+ 9 880.30 euros (Pour Mémoire)</i>
Recettes	+ 786.93 euros
Dépenses	- 5 724.59 euros
<b><i>Excédent 2008</i></b>	<b><i>+ 4 942.64 euros</i></b>

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS (C.C.A.)**

#### **FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'affecter au 002 (excédent de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement le montant de 4 942.64 euros.

### **BUDGET PRIMITIF 2009 (C.C.A.)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2009, vu avec la commission budget, sous forme de tableaux Excel.

#### **FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre en dépense et recettes à 13 212.65 euros

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif à l'unanimité.

## **EMPRUNT DU SIVoS**

Le SIVoS souhaite recouvrir à un emprunt de 40 000 euros sur 10 ans afin de réaliser des travaux de rénovation dans les écoles (réfection des cours d'école, des clôtures et réhabilitation de salle de classe).

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Conseil Syndical du SIVoS pour réaliser le dit emprunt.

## **PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6

Le dispositif du plan de relance pour l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'état, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur François LETIERCE, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 205 221 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune 1 129 890.96 € de dépenses réelles d'investissements, soit une augmentation de 410 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai de FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Il est précisé que si la collectivité n'a pu tenir son engagement, elle percevra à nouveau le FCTVA avec un décalage de deux ans. Comme elle aura perçu en 2009 le FCTVA qui aurait dû lui être versé en 2010, elle ne recevra aucune recette au titre du FCTVA 2008, en 2010.

## **COMMISSION TRAVAUX**

Les travaux inscrits au budget primitif 2009 reflètent des projets d'investissement à réaliser au cours du mandat. Afin de déterminer plus en détails les travaux à effectuer sur 2009, la commission travaux se réunira courant avril.

## **URBANISME**

### 1- DP 1 chemin de la Reine Blanche (DP 027 324 09 A0003 / Mr BONNETERRE)

- Dossier complet : Avis du Maire Favorable

### 2- Retour du CU 027 324 09 A0002 / VALOIS

- La DDE a retourné cette demande de certificat d'Urbanisme en y émettant une « opposition », elle demande qu'il soit procédé à une PVR. Un accord de principe est donné par le Conseil Municipal pour l'application d'une PVR.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'ASALF par son président, Olivier BLANCHARD souhaite qu'une commission intercommunale de 2 ou 3 conseillers et Maires par commune, s'assure de la bonne publicité et de l'application de chaque PLU pour les futurs constructions ou aménagement des logements dans la vallée. Cette idée sera soumise aux maires des communes concernées. Les conseillers volontaires sont Philippe BAUDOUX, Olivier BLANCHARD, Gilles GORON, Monica NOGAMI-GAULTIER
- Marché Espaces Vert : Les devis des prestataires sont arrivés en mairie, ils n'ont pas été décachés. L'ouverture des plis est prévue le mardi 31 mars à 20h00 à la Mairie.
- Proposition de décaler le loto au samedi 11 avril 2009 à « La Grange de Rouville » pour palier l'éventuel manque de place dû à la dimension de la Maison du village.
- Monsieur Gilles GORON confirme la tenue d'une assemblée générale de présentation des comptes du Comité de Fêtes dont il est président. Elle aura lieu après la sortie prévue au Parc Astérix le dimanche 3 mai 2009.

La séance est levée à 23 heures 45.

François LETIERCE

Philippe BAUDOUX

Georget LALANDE

Didier DELAITRE

Olivier BLANCHARD

Xavier DUPONT

Michel FRANCESCHINI

Gilles GORON

André LECOQ

Michel POTEZ

Sylviane DEVILLE

Bernadette MORIN

Monica NOGAMI-GAULTIER

Francine PONCE